

<b>Zeitschrift:</b>	Technische Mitteilungen / Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe = Bulletin technique / Entreprise des postes, téléphones et télégraphes suisses = Bollettino tecnico / Azienda delle poste, dei telefoni e dei telegrafi svizzeri
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Post-, Telefon- und Telegrafenbetriebe
<b>Band:</b>	26 (1948)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Les conférences internationales de l'union internationale des télécommunications
<b>Autor:</b>	Möckli, Albert
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-874037">https://doi.org/10.5169/seals-874037</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les conférences internationales de l'Union internationale des Télécommunications

Par Albert Möckli, Berne \*)

654.1 (061.1/3) (100)

Il y a conférences et conférences. Je ne parlerai pas des conférences que tient par exemple un chef d'entreprise rassemblant ses collaborateurs pour leur exposer un sujet ou avoir avec eux un échange de vues et où, finalement, fort de son expérience, son autorité ou sa responsabilité, il impose, au besoin, sa manière de voir. Je m'étendrai plutôt sur les conférences des télécommunications, soit techniques, soit administratives, où des délégués de différents milieux, pays ou entreprises, se réunissent pour examiner les questions à l'ordre du jour, prennent des décisions à la majorité des voix, élaborent d'un commun accord des prescriptions, des avis ou des recommandations.

### A. Considérations générales

Tout d'abord, qu'est-ce que l'Union des Télécommunications ?

Pour répondre d'une manière complète à cette question, le mieux, me semble-t-il, serait de vous donner connaissance des articles 1 et 2 de la Convention d'Atlantic City. Toutefois, ces articles 1 et 2 entrant dans certains détails qu'il serait superflu d'énumérer ici, je peux me borner à donner de cet organisme la définition suivante :

C'est l'Union de tous les pays ou groupes de territoires décidés à suivre et à appliquer les dispositions de la même Convention. La page 52 de cette dernière contient la liste de 78 pays. L'Union englobe donc pratiquement le monde entier.

Et quel est le but de cette Union ? Voici ce que dit l'article 3 de la Convention :

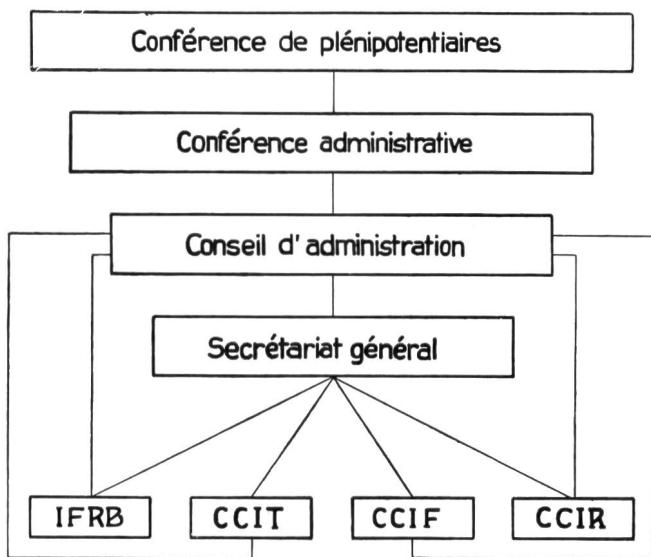
#### „1. L'Union a pour objet :

- a) de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes;
  - b) de favoriser le développement de moyens techniques et leur application la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunication, d'accroître leur emploi et de généraliser, le plus possible, leur utilisation par le public;
  - c) d'harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.
2. A cet effet, et plus particulièrement, l'Union :
- a) effectue l'attribution des fréquences du spectre et l'enregistrement des assignations de fréquences, de façon à éviter les brouillages nuisibles entre les stations de radiocommunication des différents pays;

- b) favorise la collaboration entre ses Membres et Membres associés en vue de l'établissement de tarifs à des niveaux aussi bas que possible, compatibles avec un service de bonne qualité et une gestion financière saine et indépendante des télécommunications;
- c) provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine par la coopération des services de télécommunication;
- d) procède à des études, élabore des recommandations, recueille et publie des informations concernant les télécommunications, au bénéfice de tous les Membres et Membres associés.“

Et voici encore un court extrait de cette Convention, relatif à la structure de l'Union. L'art. 4 stipule : „L'organisation de l'Union repose sur :

- 1<sup>o</sup> la Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'Union;
- 2<sup>o</sup> les Conférences administratives;
- 3<sup>o</sup> les organismes permanents désignés ci-après :
  - a) le Conseil d'administration (nouveau),
  - b) le Secrétariat général (jusqu'ici dénommé Bureau de Berne avec un effectif de 40 personnes),
  - c) le Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB) (nouveau),
  - d) le Comité consultatif international télégraphique (CCIT) (nouveau),
  - e) le Comité consultatif international téléphonique (CCIF) (avait jusqu'ici son siège à Paris),



\*) Conférence donnée le 26 juin 1948, à Bâle, à l'occasion de la 7<sup>e</sup> Journée Suisse de la technique des télécommunications.

Schéma de l'organisation de l'Union internationale des Télécommunications

f) le Comité consultatif international des radio-communications (CCIR) (nouveau)."

On distingue, dans l'ordre chronologique, trois sortes de conférences:

les conférences de plénipotentiaires,  
les conférences dites administratives,  
les conférences des Comités consultatifs internationaux.

Pour ne pas trop allonger mon sujet, je me bornerai à donner de chacune d'elles les caractéristiques les plus importantes, c'est-à-dire celles que les intéressés aux télécommunications doivent connaître pour y voir clair.

*Les conférences conventionnelles ou de plénipotentiaires* réunissent les délégués des 78 pays faisant partie de l'Union des Télécommunications. Elles ont pour but de reviser, de corriger, d'amender, de compléter, suivant les exigences des différents services et les expériences faites, les dispositions de la Convention. Cette Convention, je viens de le dire, constitue la charte fondamentale juridique du télégraphe, du téléphone et de la radio. La Convention actuellement en vigueur s'appelle Convention de Madrid, elle date de 1932 et sa validité expire le 31 décembre 1948. Le 1<sup>er</sup> janvier 1949 entrera en vigueur la Convention d'Atlantic City.

Les objets à traiter par ces conférences conventionnelles étant principalement de caractère juridique, ce sont généralement des juristes qui composent les délégations; toutefois l'objet de la Convention étant de poser les bases d'exploitations techniques, la délégation compte également des gens du métier. C'est ainsi que la Suisse était représentée à la Conférence d'Atlantic City par MM. Hess, Directeur général, et Tuason, chef de la division du Secrétariat et du Contentieux, tous deux juristes, par M. Metzler, chef de la Section Radio, et par votre serviteur, chef de la Division TTR, tous deux hommes du métier. En Suisse, la ratification de la Convention est de la compétence des Chambres fédérales seules. C'est pourquoi notre administration a adressé au Conseil fédéral un rapport sur le sens et la portée des dispositions de cette nouvelle Convention. L'examen par les Chambres aura lieu soit dans la session de septembre, soit dans celle de décembre prochains.

*Les Conférences administratives* réunissent des délégués des Administrations télégraphiques et téléphoniques.

La tâche de ces Conférences, qui durent de six à huit semaines, découle des dispositions de la Convention et consiste à reviser les Règlements internationaux du télégraphe, du téléphone et de la radio. La dernière Conférence a eu lieu au Caire en 1938. La prochaine pour le télégraphe et le téléphone aura lieu en mai 1949 à Paris. Pour la radio, dont le domaine est devenu extrêmement compliqué, plusieurs Conférences devront avoir lieu avant qu'une mise au point définitive soit obtenue. L'une s'est tenue à Atlantic City en été 1947. Une autre, préparatoire

à une future Conférence et de programme limité, a également eu lieu à Atlantic City dans l'arrière-été de 1947.

*Les réunions des Comités consultatifs.* Ne font partie de ces comités que des gens du métier. Ils examinent les problèmes exclusivement techniques et de tarification à l'ordre du jour et accomplissent un travail de pionnier des plus utiles. La politique y est sévèrement proscrite, ce qui explique pour une bonne part la rapidité et la bonne qualité de leur travail. Elles ont ceci de très caractéristique, c'est qu'elles n'élaborent pas de prescriptions. Lorsqu'une question a été suffisamment étudiée par une des commissions d'étude, qu'elle a été éprouvée par la pratique, adoptée par l'Assemblée plénière du CCI correspondant, un avis ou une recommandation est adressé par le Secrétariat à toutes les administrations et compagnies exploitantes. Libre à celles-ci de l'adopter ou non. Mais comme les délégués des administrations qui composent les CCI tiennent les positions-clés dans leur administration, rares sont les avis qui ne sont pas admis; au contraire, peu de mois déjà après leur publication, les administrations en donnent connaissance aux services d'exploitation de leur pays, autrefois de l'Europe seulement, et aujourd'hui du monde entier. On peut presque dire qu'un miracle se produit, et cela sans bruit, car subitement les simples avis du CCI deviennent des prescriptions d'exécution. Ce procédé, imaginé par un Anglais, Mr. Frank Gill, a, grâce à l'autorité de M. Dennery, inspecteur général des PTT français, passé dès 1923 dans les habitudes des administrations télégraphiques et téléphoniques. Il est à l'origine du développement magnifique de ces dernières années et a été appliqué maintenant durant 25 ans dans le domaine du téléphone.

J'ai dit tout à l'heure que les CCI répartissent l'examen des questions à l'ordre du jour sur des commissions d'études. Voici celles que le CCIF a instituées:

1<sup>re</sup> Commission; elle est chargée d'étudier les questions concernant la protection des lignes téléphoniques contre l'action perturbatrice des installations d'énergie électrique, présidée par M. Mikhailov, délégué soviétique.

2<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe de la protection des câbles téléphoniques contre la corrosion due à l'électrolyse ou aux actions chimiques du sol, ainsi que de la constitution des enveloppes des câbles, présidée par M. Collet, délégué français.

3<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe des projets d'établissement, de la construction et de la maintenance des lignes reliant les deux bureaux extrêmes dans une télécommunication internationale. Président M. Chamney, délégué anglais.

4<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe des méthodes générales de spécification de la qualité de transmission, ainsi que des projets d'établissement, de la construction et de la maintenance des systèmes émet-

teurs et récepteurs locaux. Président M. Swedenborg, délégué suédois.

5<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe de la coordination de la radioélectricité et de la transmission par lignes métalliques dans les télécommunications à grande distance. Président M. Gill, délégué britannique.

6<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe de l'exploitation téléphonique. Président M. Möckli, délégué suisse.

7<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe de tarification téléphonique. Président M. Santing, délégué néerlandais.

8<sup>e</sup> Commission; elle s'occupe de signalisation et de commutation automatique.

A ces huit commissions principales s'ajoutent une douzaine de commissions provisoires et de sous-commissions ad hoc, présidées par des délégués anglais, américains, hollandais, français, belges, italiens et suisses.

Ces commissions se réunissent selon les besoins, en temps et lieu convenables, de façon que le résultat de leurs travaux puisse être porté à la connaissance de la prochaine Assemblée plénière. Il s'ensuit donc que de petites conférences, celles des commissions, sont convoquées assez souvent; ce ne sont naturellement pas toujours les mêmes délégués qui y participent, mais seulement ceux qui y sont directement intéressés.

Une première reprise de contact des membres du CCIF après la guerre a eu lieu en octobre 1945 pour les commissions d'exploitation et de tarification que j'avais l'honneur de présider.

D'autre part, une première assemblée plénière a eu lieu à Montreux en octobre 1946, sous ma présidence également; tandis que la plus récente assemblée plénière a eu lieu à Stockholm, sous la présidence de M. Sterky, directeur général des téléphones de Suède et s'est terminée il y a une semaine.

Jusqu'ici seul un CCI pour le téléphone a existé ou fonctionné normalement. Ceux pour le télégraphe et la radio n'ont été institués définitivement que par la Convention d'Atlantic City. Si un CCIR avait existé et avait pu accomplir sa mission de pionnier, les conférences d'Atlantic City de 1947 auraient été considérablement écourtées.

## B. Fonctionnement des Conférences

Lorsqu'on sait combien il est parfois difficile, même à un petit groupe de personnes, d'arriver à une conclusion unique et claire sur une question posée, on peut se faire une idée du temps qu'il faut pour qu'une conférence de 200 à 300 personnes, issues de tous les milieux, représentant une septantaine de pays, parlant plusieurs langues différentes, comme ce fut le cas à Atlantic City, aboutisse à une solution acceptable par tous.

Pour qu'une conférence travaille normalement, il faut que chacun ou en tout cas les dirigeants connaissent bien le sens et la portée du problème; cha-

cun doit parler à bon escient et pas seulement pour voir figurer son nom dans les procès-verbaux. Il faut ensuite que les problèmes soient bien posés, et que le président qui dirige les débats soit bien en selle. Plus les délégués seront à même de s'exprimer dans la même langue, mieux cela vaudra. En outre, la connaissance du Règlement intérieur et des règles de travail est indispensable pour chacun.

Quoique le fonctionnement d'une conférence de plénipotentiaires ou administrative soit assez connu, il peut être utile d'en dire quelques mots. Un groupe de 10 à 15 personnes peut se mettre facilement au travail sans fractionnement. Par contre, à l'UIT, dans les conférences administratives ou dans celles des CCI, ce n'est déjà plus possible et l'on nomme des commissions, avec un président et, si cela est opportun, un ou deux vice-présidents. La tâche de chacune de ces commissions doit être soigneusement délimitée afin d'éviter des discussions à double ou des oubliés. Très souvent, et c'est le cas où une commission est trop nombreuse, on procède au fur et à mesure des besoins à la constitution de sous-commissions et même de sous-sous-commissions.

L'élaboration du texte résultant d'une discussion n'est généralement pas possible en commission, surtout du fait qu'on ne peut condenser ce résultat en plusieurs langues simultanément. On procède alors par étapes en discutant d'abord du principe à admettre, puis des idées directrices à suivre. Un groupe de travail, composé des personnalités indiquées, mais en nombre très limité, élaboré les textes; ceux-ci, polycopiés, sont remis à chaque membre de la commission et étudiés par celle-ci dans une des chaînes séances. Si un texte trouve grâce, il est adopté et est soumis finalement à une prochaine Assemblée plénière comme proposition de la commission. Cela se passe rarement d'une manière aussi simple et expéditive, car le texte du groupe de travail est soumis à un examen critique et consciencieux et doit souvent être révisé ou corrigé deux ou trois fois. Il faut dire aussi que des délégués, influencés par les échanges de vue qui ont eu lieu, obéissant à des ordres reçus entre temps ou à d'autres raisons, peuvent modifier leur manière de voir d'une séance à l'autre.

En résumé, l'élaboration du texte définitif comprend les phases suivantes:

discussion du principe ou de l'idée directrice en séance de commission, sur la base de la proposition faite par écrit par un ou plusieurs délégués; élaboration d'un texte nouveau par le groupe de travail, et traduction dans les autres langues; examen et correction de ce texte, compléments éventuels, arrêt du texte définitif; celui-ci passe à la commission de rédaction qui l'examine au point de vue rédactionnel, corrections éventuelles; impression du texte, toujours dans les langues de travail;

1<sup>re</sup> lecture en Assemblée plénière, d'où il peut être renvoyé à la commission si cette assemblée ne partage pas sa manière de voir;

2<sup>e</sup> lecture en Assemblée plénière, vers la fin de la conférence. Si ce texte est admis, il est soumis aux administrations ou pays membres de l'Union.

Le Secrétariat de la conférence d'Atlantic City a publié chaque jour sous le titre d'Electron du Matin, un compte rendu des délibérations du jour précédent, ce qui s'est révélé fort utile, car la quantité de documents déposés chaque nuit dans les cases des délégués était telle, du moins les deux derniers mois, qu'il était matériellement impossible de suivre comme il le faut les travaux de sa propre commission, et encore moins de conserver la vue d'ensemble, c'est-à-dire des travaux des 15 autres commissions. Pour que l'humour, si cher aux Anglo-Saxons, ne perde pas ses droits, cet Electron du Matin publiait par-ci par-là des définitions qui sont un témoignage de l'esprit qui régnait alors.

En voici quelques-unes:

«*Je suis en principe d'accord...*»

Expression employée lorsque le discours qui va suivre aura pour but d'exprimer une opinion diamétralement opposée à celle du préopinant.

«*Texte*»

Combinaison de mots sur laquelle personne n'est d'accord, que tout le monde désire modifier et qui a infailliblement plusieurs significations.

«*Texte définitif*»

Se dit de tout document destiné à ne pas survivre aux discussions de la prochaine réunion.

«*Groupe de rédaction*»

Un certain nombre de pauvres types qui, ne disposant que du minimum absolu de nourriture et de sommeil, passent leurs heures de repos à fignoler des textes que personne n'acceptera.

«*Sous-sous-commission*»

Sorte de planche de salut pour présidents embarrassés.

«*Je n'attache pas une importance extraordinaire à ce que je viens de dire*»

Expression généralement employée pour indiquer que vous vous ferez plutôt tuer sur place que de renoncer à votre point de vue.

«*Séance plénière*»

Toute séance au cours de laquelle les délégués sont dangereusement menacés de mourir de faim.

*Langues.* Il y a 25 ans encore, le problème des langues ne donnait pas lieu à des difficultés insurmontables, car seule la langue française était la langue officielle, et chaque délégué en savait assez pour se faire comprendre et pour suivre les délibérations. Seules les délégations des pays parlant français avaient une tâche supplémentaire à accomplir, parce qu'elles devaient fournir les secrétaires, chargés des procès-verbaux, mais elles le faisaient volontiers, conscientes d'être utiles.

Aujourd'hui la situation a complètement changé du fait que l'âge moyen des délégués s'est abaissé, que, conséquence de la guerre, les jeunes délégués ont moins voyagé que leurs aînés et surtout du fait que

l'élément technique domine. Or, on sait que le bagage linguistique des ingénieurs et techniciens est généralement moins riche que celui des fonctionnaires administratifs et des juristes.

Il faut dire aussi, et cela se comprend, que certains pays, constituant des groupes linguistiques de centaines de millions d'habitants, comme l'Union soviétique, la Chine, le groupe hispano-américain, revendiquent les mêmes droits que les pays de langue française ou anglaise. Tous ces facteurs ont conduit à une situation toute nouvelle illustrée par les faits suivants: L'Union des Télécommunications reconnaît aujourd'hui cinq langues officielles: le français, l'anglais, le russe, l'espagnol et le chinois; cela veut dire que les documents les plus importants doivent être publiés dans ces cinq langues. Elle admet trois langues de travail: le français, l'anglais et l'espagnol; en d'autres termes, les délibérations en conférences se font dans ces trois langues et tout ce qui se dit en commissions doit être traduit dans les deux autres; les délégués soviétiques peuvent revendiquer les mêmes droits pour leur langue; dans ce cas cela fait quatre langues de travail. A très juste titre, la langue française conserve une certaine priorité, du fait qu'elle a été adoptée comme langue unique de référence, c'est-à-dire qu'en cas de doute au sujet de tel ou tel texte imprimé dans les diverses langues, c'est le texte français qui fait foi.

A Atlantic-City, le débat au sujet de l'adoption de la ou des langues de référence fut extrêmement intéressant. Ce n'étaient plus des fonctionnaires français et anglais qui défendaient leur point de vue, mais, on peut presque dire, des académiciens. Finalement, le délégué français eut les rieurs de son côté et en même temps la victoire, lorsqu'il cita une pensée que Bernard Shaw a fort bien exprimée en disant: «Les Anglo-Saxons sont un peuple unique, mais séparé par une langue commune.» Cela voulait dire que les Anglais et les Américains, bien que parlant anglais, ne réussissent pas toujours à s'entendre et à se comprendre.

Comme on voit, le facteur langue, qui était la simplicité même avec une langue officielle de travail et de référence unique, est devenu très compliqué et coûteux. Il est compliqué et coûteux, même lorsque tout va bien; mais il l'est tout spécialement si l'on tient compte du dispositif technique auquel il faut avoir recours, c'est-à-dire au système de traduction simultanée, si l'on tient compte en outre des malentendus qui se produisent parfois quand 80 à 120 délégués pataugent pendant  $\frac{1}{4}$  à  $\frac{1}{2}$  heure pour constater qu'il y a erreur et pour corriger ces malentendus, et finalement des pertes de temps inhérentes à la traduction elle-même puisque chaque phrase est répétée (phrase originale et phrase traduite).

Je viens de parler d'un *système de traduction simultanée*. Qu'est-ce que ce système? Je vais tâcher de le décrire le plus succinctement possible. Son objectif: traduire dans les langues de travail admises, les mots

et les phrases prononcés par les délégués et le président de la séance.

Chaque délégué participant à la discussion est muni d'une petite boîte noire longue de 15 cm, large de 10 cm à peu près, suspendue à son cou. Elle contient un dispositif de réception sans fil et un petit amplificateur; la courroie au moyen de laquelle elle est suspendue est l'antenne. Un téléphone serre-tête, que l'on porte durant toute la séance permet d'entendre ce qui se dit dans la salle. Le président de la séance, comme tout délégué qui veut exprimer son opinion, parle devant un microphone placé à sa portée sur la table. Tous les microphones sont en relation avec les traducteurs et traductrices logés dans des boxes, une par langue de travail, établies dans un coin de la salle. Les textes traduits sont transmis aux appareils d'écoute des délégués au moyen d'un petit émetteur à puissance très réduite.

Pour qu'un tel système marche bien, il faut que l'agencement technique fonctionne à la perfection, car le moindre dérangement peut être la source d'une perte de temps précieux, si l'on songe que 40 à 100 ou 300 délégués participent à la même séance. Il faut aussi que les traducteurs et traductrices soient non seulement bons traducteurs au point de vue grammatical et linguistique, mais aussi gens du métier, connaissant le sujet en discussion et le domaine dans lequel la commission travaille.

Ce système de transmission par TSF a cet avantage inattendu, c'est qu'un délégué peut sortir de la salle, se mouvoir dans le corridor tout près, sans pour cela perdre un mot de la discussion.

*Le climat des conférences.* Il n'est certes pas facile de le décrire, car plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de personnalités, généralement inconnues les unes des autres, ne peuvent, d'emblée, le créer agréable, ou facile, ou troublé. Toutefois, chacun se doit d'être poli, accommodant, objectif, sincère, mais ne conçoit pas sa tâche de la même manière.

Si l'on se met à la place de chacun, ces tâches apparaissent combien diverses, et combien divers aussi sont les milieux et les pays d'où viennent les délégués, soit au point de vue professionnel, économique, politique et social. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, si certains progrès sont lents à venir, et si le but final est encore lointain, car ce but final est important, puisqu'il recherche l'unification des principes d'exploitation et de tarification, une qualité d'audition et de transmission aussi bonne que possible, en d'autres termes l'intérêt général non pas seulement sur le plan national ou continental, mais sur le plan mondial.

Un Européen, par exemple, se rend-il toujours compte des difficultés que doit surmonter un délégué des téléphones des Etats-Unis pour suivre les débats en français, pour s'adapter à la manière de voir de ses collègues européens ? L'Américain, lui, voit simple et grand, puisqu'il constate que dans son pays on ne parle qu'une langue, qu'il représente un effectif de

32 millions de postes téléphoniques avec 42,5 milliards de conversations par an, tandis que l'Europe compte une trentaine de pays, qu'on y parle 21 langues différentes, que le téléphone ne compte que 15,6 millions de postes et que les conversations n'atteignent, pour tout le continent européen, que le chiffre de 10 à 12 milliards. L'Européen vit dans la diversité et la complexité. Avant qu'une discussion sur un sujet quelconque porte ses fruits, un intense travail des cerveaux doit se faire, une adaptation et une compréhension mutuelle sont nécessaires. Pour cela il faut de la patience, et de la bonne volonté. Heureusement celles-ci ne font pas défaut.

N'est pas moins nécessaire cette confiance réciproque que procurent les années et l'amitié entre délégués. Le cas du Comité consultatif téléphonique, qui a pourtant fait un travail si utile et qui a si bien fonctionné, est caractéristique à cet égard; il a fallu un quart de siècle pour que, de comité préliminaire, et de comité européen, il devienne comité mondial et pour que son existence soit sanctionnée par une convention. Il convient de relever que les progrès d'unification, dans tous les domaines, seraient plus rapides si les hommes apprenaient à vivre dans la paix au lieu de se faire la guerre.

#### *A côté des Conférences*

Ceux qui n'ont pas l'occasion et l'honneur de participer à des conférences internationales ressentent parfois une certaine jalousie à l'égard de leurs collègues, selon eux, plus favorisés. Cette jalousie serait légitime, je l'avoue, s'il n'y avait que le plaisir d'entreprendre de longs voyages à l'étranger ou que l'honneur d'être représentant attitré de son pays. D'un tout autre avis par contre, sont ceux qui y participent, car il n'y a pas que du plaisir à voyager, à voir d'autres pays. A côté de la responsabilité que chacun porte, il y a des aléas de toutes sortes, aléas d'ordre personnel, la fatigue, les maladies éventuelles, les dépenses de toute nature qui sont inévitables, le travail supplémentaire et parfois durable auquel les délégués sont astreints. Les pères de famille au loin, la mère de famille à la maison ont leur soucis accusés du fait que le contact des parents, si nécessaire dans la famille, est rompu pour des semaines. Et puis, on se voit contraint de faire certaines expériences, chèrement acquises.

Une fois la conférence terminée, on rentre au pays et l'on retrouve du travail arriéré, des questions du domaine personnel non liquidées; il faut rattraper le temps taxé de perdu et qui fut pourtant bien rempli là-bas.

Les voyages pour conférences ne procurent donc pas seulement du plaisir ou de l'honneur, mais aussi des ennuis divers. Heureusement, comme dans la vie quotidienne, on oublie ceux-ci et on garde plus facilement le souvenir des heures claires. Ce qui fait toujours plaisir, c'est de rencontrer les Suisses isolés ou les colonies suisses à l'étranger.

### C. Résultats des conférences d'Atlantic City

Si, dans cet exposé, je vous cite surtout des faits relatifs aux conférences d'Atlantic City, cela tient à ce qu'elles se sont occupées de la refonte complète de la *Convention*, qu'elles ont en outre procédé à l'examen approfondi des problèmes de la radio et donné lieu à plusieurs conférences successives de la radio, de champ limité et pourtant importantes, et, finalement, qu'elles sont les dernières en date.

En voici les résultats, brièvement exposés; ils sont susceptibles d'intéresser tous ceux qui doivent avoir au moins une notion de ces questions:

Les *textes* sont consignés dans un beau livre noir, assez lourd, et dont les premiers exemplaires qui ont passé l'Océan ont été distribués ces dernières semaines.

Ce livre contient dans les grandes lignes:

la nouvelle Convention, dénommée d'Atlantic City; le nouveau règlement des radiocommunications avec de nombreux documents annexés; des recommandations et des résolutions adoptées par la Conférence internationale des radiocommunications.

La nouvelle Convention est un résultat substantiel, dont la Suisse tire les plus grands profits. Nous avons reçu en somme plus que nous pouvions espérer. La solution adoptée par l'Assemblée plénière, quant au siège de l'Union par exemple, et la manière dont ce résultat a été obtenu, sont fort réjouissantes et même très flatteuses pour nous.

Le texte de la Convention occupe les pages 1 à 51, puis suivent des annexes (pages 52 à 112), par exemple l'annexe 2 des définitions,

3 les dispositions relatives à l'arbitrage,  
4 le règlement général,  
5 l'accord entre l'ONU et le BUIT;

un protocole final;

des protocoles additionnels;

des résolutions, des recommandations et des vœux.

Voici quelques indications relatives à certaines dispositions de la Convention:

Le Bureau de Berne reste donc en Suisse, mais est transféré à Genève. Son effectif de 38 personnes sera doublé.

Les trois comités consultatifs, soit le CCIF, le CCIT et le CCIR auront également leur siège à Genève, de même que le Comité d'enregistrement des fréquences, de 11 membres, l'instance suprême en matière de répartition des fréquences, et le Conseil d'administration de 18 membres.

Le nouveau règlement des radiocommunications a jeté les bases de la future répartition des circuits radio dans les nombreuses bandes de fréquence. Ce règlement est subdivisé en 18 chapitres, à la suite desquels on trouve 19 appendices, puis un règlement additionnel des radiocommunications.

Ce que chaque spécialiste de la radio ne devrait pas manquer de lire ou d'étudier, ce sont les 73 dé-

finitions du chapitre I, puis la répartition des bandes de fréquences de 10 kc/s à 10 500 Mc/s.

Les 95 dernières pages du livre sont consacrées à des recommandations et résolutions adoptées par la première conférence.

Aux pages 312 et 313 du même livre noir d'Atlantic City sont consignés les résultats des travaux de la conférence de l'arrière-été. Ils sont intitulés «Protocole additionnel» et sont suivis aux pages 324 à 331 de directives pour la conférence régionale européenne de radiodiffusion.

Déjà au cours de la Conférence d'Atlantic City, on s'était rendu compte que les *conférences* d'Atlantic City seraient *suivies d'autres*, chargées d'en continuer les travaux, d'en rechercher les solutions définitives, tant dans le domaine du télégraphe, du téléphone que de la radio.

La liste établie là-bas contenait le chiffre fort respectable, j'allais dire désespérant, de 14 conférences, dont quatre importantes auront lieu à Genève en 1948. Ce chiffre de 14 montre combien la technique des télécommunications a fait de progrès depuis les dernières conférences d'avant-guerre. Il s'agit maintenant de tirer profit de ces progrès, de les codifier et de les inscrire dans les règlements valables soit pour tel ou tel continent, soit pour le monde entier.

Cette conférence d'Atlantic City avait posé au gouvernement suisse et à ses délégués un objectif difficilement accessible, celui de conserver à la Suisse le siège de l'Union des Télécommunications, car il était sérieusement question de le transférer de Berne à New-York, siège des Nations Unies. Que pourrions-nous faire, modestes délégués d'un petit pays, pour contrebalancer les puissantes influences en action? Notre souci était grand. Mais finalement, grâce à certains faits qu'il serait superflu d'énumérer ici, grâce surtout au bon travail fourni par tous les Suisses participant en fait et en pensée, de près et de loin à la Conférence, la décision finale, prise par l'Assemblée plénière des 70 pays, sans discussion, bien mieux par acclamation, dépassa nos espoirs. Non seulement le siège de l'UIT reste en Suisse (donc à Genève), mais cet organisme augmente d'importance, les trois CCI comme aussi l'instance suprême pour l'attribution des fréquences radio prennent siège en Suisse. S'il faut reconnaître que le personnel du Bureau international sera, davantage que par le passé, composé de spécialistes étrangers, ce qui est normal, nous pouvons nous réjouir de ce que l'élaboration du monde moderne, dans son secteur des télécommunications, se passe pour une bonne part sur notre sol.

A nouveau les événements avaient prouvé qu'il vaut la peine de se dévouer pour notre cher petit pays. Le drapeau suisse, qui fut hissé le matin du 1er août 1947 à côté du drapeau américain à la façade de l'hôtel abritant la délégation suisse, nous avait rappelé à tous que nous pouvons et devons avoir foi en sa destinée.